



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NO 2022-711 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NO 2013-101 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ DE CE RÈGLEMENT AU RÈGLEMENT 355-2020 DE LA MRC DES LAURENTIDES**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2022, le règlement no 2022-711 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme no 2013-101 afin d'assurer la conformité de ce règlement au règlement 355-2020 de la MRC des Laurentides.

Le but de ce règlement est d'assurer la concordance de notre règlement avec celui de la MRC des Laurentides.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 6 octobre 2022.

Robert Charette  
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

### **Certificat de publication**

Je soussigné, Robert Charette, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 6 octobre 2022, entre 12 h et 14 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6 octobre 2022.

Robert Charette,  
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint